Règlement 2015 - ACTICLAN 8ème édition

Prix attribués à des Comités de Liaison Alimentation - Nutrition (CLANs)

La Société Fresenius Kabi a décidé de décerner en 2015 quatre prix de recherche portés par des CLANs dans le domaine de la nutrition clinique et destinés à la réalisation de projets :

- centrés sur le domaine des causes, des conséquences et de la prise en charge de la dénutrition chez l'adulte et l'enfant en milieu hospitalier,
- dans le cadre d'une activité de CLAN.

- Ceux-ci pourront aboutir au développement et/ou à l'échange d'expériences avec d'autres CLANs.
- 4 prix seront délivrés sous réserve de l'évaluation du jury.
- Les prix seront d'une valeur de 7 500 euros chacun.
- Les prix seront décernés à l'occasion des Journées de Printemps de la SFNEP, les 18 et 19 juin 2015 à Clermont-Ferrand.
- Les prix seront versés par chèque à l'ordre de l'institution gérant le compte financier des CLANs lauréats.

COMPOSITION DU JURY**

Pr X. Hébuterne (Président)

RÈGLEMENT

Les prix sont destinés à soutenir financièrement un CLAN pour l'aider à la réalisation du projet soumis. Les prix sont ouverts à tous les CLANs, d'institution publique ou privée ; les prix seront décernés à des établissements hospitalo-universitaires (CHU et CLCC) et non hospitalo-universitaires (CH, EHPAD, cliniques...).
Les candidats devront réaliser leur travail dans le cadre d'une activité du CLAN ou d'un INTERCLAN. Le projet peut être collectif ou porté par un seul individu. Les prix ne doivent pas s'inscrire dans le cadre de la réalisation d'un PHRC.

COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier devra comporter les éléments suivants, accompagnés d'un exemplaire électronique (e-mail, CD-Rom ou clé USB) :

1) une lettre d'intention du Président du CLAN.
2) le rapport d'activité, date de création, composition et actions les plus significatives du CLAN en 2 pages maximum.
3) un exposé du projet en 10 pages maximum, avec :
   a. Titre
   b. Résumé
   c. Problématique posée
   d. Objectifs du projet
   e. Méthodologie du projet
   f. Résultats attendus
   g. Planning prévisionnel
   h. Références
   i. Situation du projet par rapport à la Loi de Recherche Biomédicale.
4) une prévision détaillée d'utilisation de la somme demandée.
5) une description des financements complémentaires éventuellement obtenus pour la réalisation du projet.
6) une lettre du Directeur Général de l'établissement donnant son accord pour la participation au prix, l'acceptation du financement et l'engagement à ce que l'intégralité de la somme soit utilisée pour ce projet.
7) une attestation du porteur de projet stipulant qu'il s'engage, au cas où son projet serait retenu, à en présenter le synopsis en séance plénière lors des Journées de Printemps de la SFNEP, les 18 et 19 juin 2015 à Clermont-Ferrand.

ATTENTION : MERCI DE RESPECTER LES CONSIGNES CI-DESSUS POUR LE DÉPÔT DE VOTRE PROJET ; FAUTE DE QUOI IL NE SERA PAS EXAMINÉ.

MODALITÉS DE DÉPÔT DES DOSSIERS

Le dossier de candidature doit être envoyé par e-mail et par courrier (en un exemplaire) jusqu'en **avril 2015*** (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Mme Diane LEBRETON
Secrétariat du Pr HÉBUTERNE
Hôpital l'Archet 2 Pôle digestif
151 route St Antoine Ginestière - 06200 NICE
E-mail : lebreton.d@chu-nice.fr

* La date précise sera communiquée ultérieurement.
** Les membres du jury seront communiqués ultérieurement.